

Les relations internationales du Québec

Efforts de définition d'un nouvel objet d'étude

Louis Bélanger, Guy Gosselin et Gérard Hervouet

Numéro 23, hiver 1993

Tendances de la science politique au Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/040750ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/040750ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Résumé de l'article

L'étude des relations internationales du Québec n'a pas généré de programme de recherche proprement dit, avec un ensemble cohérent de données et d'instruments d'analyse. Différentes approches du phénomène sont présentées selon la manière dont est découpé l'objet d'étude et selon les schémas explicatifs mis de l'avant pour comprendre la portée et la forme du comportement international du Québec. Un récent souci d'empirisme dans la mesure de l'activité extérieure de l'État québécois permet d'envisager la possibilité d'une analyse plus systématique du phénomène.

Éditeur(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

0711-608X (imprimé)

1918-6584 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bélanger, L., Gosselin, G. & Hervouet, G. (1993). Les relations internationales du Québec : efforts de définition d'un nouvel objet d'étude. *Politique*, (23), 143-170. <https://doi.org/10.7202/040750ar>

LES RELATIONS INTERNATIONALES DU QUÉBEC EFFORTS DE DÉFINITION D'UN NOUVEL OBJET D'ÉTUDE¹

Louis Bélanger, Guy Gosselin, Gérard Hervouet
Université Laval

L'étude des relations internationales du Québec n'a pas généré de programme de recherche proprement dit, avec un ensemble cohérent de données et d'instruments d'analyse. Différentes approches du phénomène sont présentées selon la manière dont est découpé l'objet d'étude et selon les schémas explicatifs mis de l'avant pour comprendre la portée et la forme du comportement international du Québec. Un récent souci d'empirisme dans la mesure de l'activité extérieure de l'État québécois permet d'envisager la possibilité d'une analyse plus systématique du phénomène.

1. Ce texte est une version augmentée de la première partie d'une communication présentée par les auteurs au congrès annuel de la Société québécoise de science politique, tenu dans le cadre du 58^e congrès de l'ACFAS, le 17 mai 1990 à Québec. Cette recherche s'inscrit dans le projet sur les relations internationales du Québec du Centre québécois de relations internationales, projet rendu possible grâce à une subvention du programme «Équipes de recherches» du fonds FCAR. Les auteurs tiennent à remercier tous les chercheurs associés au projet pour leurs conseils et suggestions.

Revue québécoise de science politique, no 23, hiver 1993.

Un objet d'étude dans sa prime adolescence

Il y a à peine quinze ans, Paul Painchaud écrivait :

(...) au moment où ces lignes sont écrites, et quinze ans environ après la mise en place des premiers programmes de science politique, on ne compte tout au plus que trois professeurs au Québec qui ont fait de la politique étrangère canadienne un champ spécifique d'enseignement — sans qu'il soit certain, d'ailleurs, qu'il s'agisse d'un domaine principal de recherches. (Painchaud, 1977, p. 9.)

Que dire alors de la politique étrangère ou des relations internationales² du Québec ? L'auteur notait toutefois l'émergence d'un phénomène tout à fait nouveau qu'il situait dans la mouvance du « climat néo-nationaliste des années soixante » : « Pour bon nombre de Québécois, la politique internationale "intéressante", désormais, celle qui, pour la première fois les touche, se fait à Québec et non dans la capitale fédérale. » (*Ibid.*). S'appuyant sur l'argument selon lequel le développement de l'étude de la politique étrangère au Canada anglais était largement tributaire du soutien que lui accordait l'opinion publique, Painchaud laissait entrevoir deux possibilités : les études sur les relations internationales du Québec se développeraient dans l'avenir et ce développement se ferait en relation étroite avec l'intérêt politique suscité par la toute nouvelle diplomatie québécoise.

Les choses ne peuvent avoir évolué radicalement en quinze ans. Il n'y a pas de tradition de recherche dans le

2. Lorsqu'on parle de « relations internationales » ici, on veut dire l'ensemble des rapports entre deux ou plusieurs entités étatiques, alors que l'expression « politique étrangère » veut signifier le comportement qu'adopte un acteur gouvernemental particulier dans la gestion de ses relations internationales, depuis la formulation de la politique jusqu'à sa mise en pratique.

domaine des relations internationales du Québec comme il y en a dans l'étude des partis politiques ou des interventions gouvernementales. La relative nouveauté du phénomène étudié est une explication plausible. Mais on peut aussi supposer que le manque de recul des chercheurs en ce domaine par rapport à leur objet d'étude ait été un facteur tout aussi déterminant.

En fait, les pionniers de la recherche, ceux qui ont par leurs écrits permis les premières réflexions sur un phénomène relativement nouveau, ont aussi été des artisans de l'engagement du Québec dans la voie d'une activité internationale croissante. Certains qui seront cités, au cours de cet article, en tant qu'auteurs ont occupé, à un moment ou à un autre, un poste clé dans l'administration des relations extérieures du Québec. Ce sont Claude Morin, sous-ministre puis ministre des Affaires intergouvernementales; Louise Beaudoin, directrice de cabinet de Claude Morin, déléguée générale du Québec à Paris puis ministre des Relations internationales au sein de l'éphémère gouvernement de Pierre-Marc Johnson; Jean Chapdelaine, délégué général du Québec à Paris puis conseiller spécial au ministère à Québec; André Patry, conseiller du premier ministre Lesage, chef du protocole à la fin des années 1960 puis conseiller au ministère des Affaires culturelles; Jean-Louis Roy, délégué général du Québec à Paris; Denis Vaugois, titulaire de la Direction des affaires internationales au ministère des Affaires intergouvernementales puis ministre des Affaires culturelles.

Alors qu'ils étaient en fonction, ou plus tard, tous ont publié des articles et des ouvrages qui ont donné le ton à l'étude des relations internationales du Québec. Pour les autres, le manque de distance peut s'expliquer par la fascination qu'a exercée sur eux le développement d'une situation nouvelle et inusitée. Comme le faisait observer Daniel Latouche : «Assurément, le simple fait qu'il y ait une politique étrangère québécoise suscite encore un état d'émerveillement autant chez les participants que chez les observateurs. On acquiert l'impression que l'étude de la politique étrangère québécoise est en elle-même et pour elle-même un élément important de cette politique étrangère» (notre traduction; Latouche, 1988, p. 33).

Cette faible distanciation semble avoir deux conséquences. La première : les thèmes de la recherche ayant accompagné dans une large mesure les développements de la politique et des priorités gouvernementales, régionales ou sectorielles, un intérêt limité a été accordé à une analyse systématique de l'action gouvernementale qui aurait permis la conception d'instruments de recherche et l'accumulation de données empiriques. La seconde : en collant à l'action et à l'univers des décideurs politiques, le travail d'interprétation a eu tendance à retenir et à privilégier certains faits, plus symboliques ou journalistiques (par exemple, les disputes Québec-Ottawa), jetant ainsi dans l'ombre des phénomènes plus durables, moins juteux ou sensationnels et dont l'étude aurait peut-être permis de relativiser l'importance d'enjeux contingents de la scène politique.

Aujourd'hui, trente ans après l'inauguration de la Délégation générale du Québec à Paris par Jean Lesage, les chercheurs disposent d'une masse de comportements étalés sur une période assez longue pour qu'il leur soit possible d'entreprendre des travaux de nature empirique et même quantitative. Plusieurs considèrent maintenant qu'il est temps d'adapter et d'appliquer au cas québécois et, de manière générale, aux entités étatiques non souveraines, certains instruments de l'analyse de la politique étrangère qui ont fait leur preuve dans le cas des États souverains.

Le bilan qui suit tentera d'abord de faire le point sur la définition de l'objet d'étude lui-même, selon son évolution au cours des vingt dernières années. Il présentera ensuite les facteurs identifiés pendant la même période en vue d'expliquer et de comprendre l'activité internationale du Québec. Comme il est difficile de discuter des résultats de vingt ans de recherche sans considérer la définition de l'objet d'étude et les facteurs déterminants, on présentera quelques remarques concernant ces points en conclusion de chacune des deux parties.

De quoi parle-t-on ? Définitions de l'objet ou les efforts pour dégager une variable dépendante

On peut regrouper en deux grandes catégories les efforts de définition analytique d'un objet d'étude québécois en relations internationales. Il est d'abord possible de chercher à comprendre l'activité internationale à l'intérieur de laquelle évolue le Québec dans son ensemble : sa société, son territoire, son économie, etc. Il est aussi courant d'étudier la politique étrangère du gouvernement ou de différents acteurs de l'appareil étatique.

Le Québec comme acteur : l'approche géopolitique

Pour une grande part, l'effort de compréhension des relations internationales du Québec s'est appuyé sur une approche géopolitique selon laquelle l'objet d'étude est d'abord défini sous l'angle du *territoire* ou de l'*espace*. Dans une telle perspective, les relations étudiées ont des formes multiples : flux économiques, culturels, migratoires, religieux, etc., à l'intérieur desquels les relations interétatiques ou les actions émanant de l'État québécois, si elles retiennent parfois l'attention de manière privilégiée, ne se voient pas accorder de rôle particulier. Ce type d'analyse convient particulièrement lorsqu'il s'agit d'inscrire les relations extérieures du Québec dans un ensemble géographique précis. On pense surtout ici à l'Amérique du Nord et à la francophonie. À l'égard de l'Amérique du Nord, le comportement international du Québec est souvent considéré à travers ce qu'Ivo Duchacek appelle le régionalisme transfrontalier (*Transborder Regionalism*; Duchacek, 1983). L'État répond alors à une situation de fait : il se trouve confronté à une réalité régionale qui se manifeste sous la forme d'un réseau complexe d'interactions de diverses natures, réalité au sein de laquelle il s'insère naturellement et plus ou moins volontairement. Cette définition correspond assez bien aux observations faites au sujet de l'espace, plus facilement défini comme un espace économique et surtout commercial (Bonin, 1982a, 1982b et 1984; Perron, 1984), mais aussi environnemental (Carroll, 1984) et culturel (Cartier et Rouillard, 1984), s'étendant sur tout le Nord-Est américain

(Lubin 1984 et 1988). Par contre, Yves Saint-Germain indique qu'une situation de fait ne peut pas toujours être postulée, mais qu'elle peut aussi résulter des efforts délibérés du gouvernement québécois comme le montre la question des échanges énergétiques dans le Nord-Est américain (Saint-Germain, 1992). Vient ensuite un découpage plus large, c'est-à-dire continental, toujours défini principalement en termes de flux économiques et culturels et qui déborde les limites du régionalisme transfrontalier (Hero et Balthazar, 1988; Hero et Daneau, 1984; Savary, 1984; Valaskakis, 1980; et pour l'Amérique latine, Gay, 1985 ou l'Afrique, Gervais 1984 et 1985). En général, ces études n'abordent que de façon marginale la question des relations internationales au sens restrictif de rapports intergouvernementaux. L'État québécois est d'abord considéré comme une entité territoriale intégrée dans un espace économique et culturel.

Dans le cas de la francophonie, la situation est un peu plus complexe. Les efforts de construction d'un espace politique francophone, affranchi des rapports de domination colonialiste, sont très certainement le fait des États. Pour Colin Old, le Québec occupe une position particulière au sein de cet espace; il est à la fois extérieur aux liens économiques et politiques qui unissent les pays francophones d'Europe et les entités étatiques nées de la décolonisation et fortement engagé dans un projet politique dont la première raison d'être demeure l'aide au développement (Old, 1984). L'espace francophone, totalement dominé en son centre par un seul acteur étatique, la France, n'offre donc pas la même perspective d'étude géopolitique que le régionalisme transfrontalier, caractérisé par une pluralité d'acteurs transnationaux. Parce que cet espace est d'abord, dans le cas du Québec, l'objet d'une volonté étatique, il est difficile de le considérer comme une réalité semi-autonome par rapport au pouvoir central, ce que l'on fait dans le cas du régionalisme transfrontalier. Encore occupés à définir l'objet d'étude et l'espace politique «francophonie», plusieurs des analystes/acteurs qui s'y intéressent n'ont pas eu le temps de se pencher sur la situation particulière que le Québec y occupe (Tétu, 1987; Léger, 1987; CQRI, 1988).

La problématique territoriale est donc ouverte à une multitude de domaines et de contextes régionaux qui présentent chacun leurs propres problèmes de définition. L'acteur/objet d'étude, c'est-à-dire le Québec dans l'ensemble de sa réalité territoriale, sociale, économique et culturelle, est à la fois facile à définir théoriquement et difficile à cerner empiriquement. En fait, les études présentent toutes inévitablement un portrait de l'objet d'étude, chaque analyse étant finalement un effort de définition.

L'État québécois comme acteur : l'approche de la politique étrangère

L'objet d'étude de la politique étrangère est le comportement de l'État sur la scène internationale. L'analyse peut se limiter à la politique gouvernementale, mais elle peut aussi, et c'est une tendance qui tend à se développer, s'intéresser aux multiples entités de l'appareil étatique, telles que les ministères, organismes et sociétés d'État.

Les analyses et récits d'acteurs politiques, les chroniques historiques et le traitement journalistique tendent naturellement à privilégier l'État-gouvernement comme objet d'étude (Hamelin, 1968; Morin, 1972 et 1987; Donneur, 1973; Chapdelaine, 1977; Vaugeois, 1973 et 1974; Patry, 1980; Lisée, 1990; voir aussi les «chroniques» de l'activité gouvernementale compilées par le Centre québécois de relations internationales dans *Études internationales* et Hervouet et Galarneau, 1984). Le comportement international de l'État est alors saisi grâce à quelques indicateurs : les signatures d'ententes, la participation à des rencontres internationales, les rencontres protocolaires et surtout, compte tenu de l'enjeu qui intéresse ces auteurs, le statut que l'on reconnaît au Québec à l'occasion de ces événements. Avec moins d'importance, l'organisation administrative et bureaucratique des activités étatiques est également traitée. Quant à la politique, dans le sens de la définition des objectifs, on considère celle qui est énoncée par les décideurs gouvernementaux et, en particulier, par le premier ministre. En fait, le discours des décideurs gouvernementaux et l'interprétation de certains de leurs choix stratégiques servent

de base à l'analyse de la politique gouvernementale. L'importance accordée au discours est évidente chez Claude Morin qui insiste sur la part de l'improvisation à chaud dans l'élaboration de la politique gouvernementale :

J'appris aussi que, dans notre système, une déclaration de Premier ministre, si peu solennelle fût-elle, devenait l'énoncé d'une politique gouvernementale définitive, rendant automatiquement périmées toutes les positions et nuances ministérielles antérieures. (Morin, 1987, p. 31.)

Plus rares sont ceux qui ont tenté de définir leur objet d'étude à l'aide du cadre proposé dans les travaux académiques (surtout américains) consacrés à la politique étrangère et qui considèrent comme acteur l'*appareil étatique*, entité semi-autonome au lieu d'articulation des espaces interne et externe. Paul Painchaud (1977b, 1980 et 1988) situe l'action internationale du Québec dans la perspective de la volonté politique de croissance étatique, qui caractérise la Révolution tranquille. Pour saisir cette politique, Painchaud utilise les catégories de la politique étrangère, laquelle distingue certaines étapes du comportement : définition d'une doctrine, élaboration d'une pensée stratégique, mise en place des politiques et occupation d'un espace international. Au centre de la définition de la politique, on retrouve le gouvernement, mais l'acteur de la politique étrangère reste l'État dans son ensemble (Painchaud, 1980 et 1988). C'est aussi la position adoptée par Feldman et Feldman qui partent de l'hypothèse que, contrairement aux autres entités sous-étatiques dont l'ambition se limiterait à de simples considérations commerciales, l'action internationale du Québec répondrait d'une véritable raison d'État : « (...) seul le Québec a marié la raison d'État à la raison d'argent » (Feldman et Feldman, 1988, p. 69). En conséquence, les auteurs recourent à une définition de l'activité internationale, fondée sur cinq paramètres : le discours politique, l'organisation

bureaucratique, les budgets, la présence à l'étranger et le domaine d'activité (*Ibid.*, p. 70-77).

Dans une contribution riche en hypothèses, Daniel Latouche reprend dans une optique critique la question posée par Painchaud en associant intimement l'activité internationale du Québec à sa légitimation, dimension importante du processus de construction de l'État (*state-building*).

Cette présence internationale, toute restreinte et contestée qu'elle est, a donné à l'État du Québec un degré d'autonomie que seuls des acteurs externes pouvaient fournir. À la fin, l'État du Québec devait avoir existé parce qu'il avait été pris en compte par d'autres États et, le plus remarquablement, par la France. (Notre traduction; Latouche, 1988, p.36.)

L'acteur est donc ici aussi l'appareil étatique comme tel et sa politique étrangère répond aux impératifs d'un «intérêt national», centré plutôt sur des symboles que sur des expertises ou des ressources matérielles et défini par les exigences de la raison d'État. Luc Bernier, inspiré par les recherches de Stephen Krasner (1978), conserve le même schéma tout en élargissant la portée du comportement de politique étrangère aux activités des sociétés d'État et aux programmes ministériels. Il fait sienne une préoccupation largement partagée par les chercheurs en politique étrangère :

Un des développements récents dans les études sur les politiques publiques a été une insistance accrue sur le fait que la définition d'un problème de politique et la détermination d'une solution ont souvent été voilées dans le processus de politique par le problème de la mise en œuvre. La question est que l'on devrait étudier

ce qui arrive réellement plutôt que ce que veulent réaliser les gouvernements. Cela suppose une plus grande attention aux moyens dont on dispose pour appliquer la politique. (Notre traduction; L. Bernier, 1988.)

Cette remarque permet de soulever le problème que pose la mesure de l'intervention étatique réelle. Le principal obstacle à une analyse sérieuse de la politique étrangère québécoise vient de l'absence d'une telle mesure. Le premier responsable de cette lacune est probablement l'État lui-même. À cet égard, il est étonnant de constater que dans *L'État de la situation*, publié dans le cadre des sommets «Le Québec dans le monde», l'État est incapable de quantifier son action (Gouvernement du Québec, 1984). C'est une réalité avec laquelle les chercheurs doivent composer : le ministère des Affaires internationales n'a pas de «mémoire», c'est-à-dire qu'il ne possède pas d'historiques administratifs, de recension systématique des rencontres ministérielles, de politique de conservation des documents importants tels que les discours ministériels, etc. D'où l'intérêt et la nécessité pour les chercheurs de se doter eux-mêmes d'instruments de mesure du comportement de l'État. C'est cette nouvelle exigence qui démarque les recherches des années 1980 de celles des années 1970. Elle implique une définition plus complète et plus large de la variable dépendante, de même qu'un recours à des méthodes davantage quantitatives. Elle s'accompagne également d'un souci de distinguer les interventions selon le secteur d'activité afin, tout d'abord, de séparer les domaines selon les compétences constitutionnelles, et ensuite de permettre un traitement comparatif plus large. Les chercheurs québécois ont pu s'inspirer, pour ce faire, du travail d'un chercheur américain qui, dès 1974, dans une recherche pour le compte du *State Department*, a compilé les accords de coopération entre les provinces canadiennes et les États américains en fonction, entre autres, du secteur concerné et du degré de formalisme observé (Swanson, 1978, chap. VI).

C'est ainsi qu'au début des années 1980, André Donneur tentait une évaluation de la politique québécoise de coopération avec la France en matière d'éducation (Donneur, 1983). À notre connaissance, il a été le premier à se donner un instrument de mesure qui distingue l'énonciation des objectifs politiques de leur mise en œuvre. Les données recueillies par son équipe sur les retombées d'un programme de coopération permettent de constater que celui-ci ne servait en fait qu'un seul des objectifs énoncés par le gouvernement, soit l'officialisation des rapports de coopération (p. 247).

Plus systématique et quantitative a été l'approche développée par Georges Cartier et Lucie Rouillard à l'occasion de leur analyse des relations culturelles du Québec (Cartier et Rouillard, 1984). Ayant fait un constat similaire à celui cité plus haut, mais exclusivement au sujet de la politique culturelle, les auteurs se proposent «de combler une lacune dans la connaissance qu'a le gouvernement du Québec de son action culturelle internationale» (p. 3). À cette fin, ils ont dû se doter d'un instrument de mesure des interventions étatiques. Pour une année déterminée, ils ont établi une banque de données répertoriant chacune des interventions étatiques selon l'organisme concerné (ministère, université, organisme public), le type de comportement international (accord, programme, règlement, loi, entente), la cible géographique, l'apport financier, etc., de manière à permettre un traitement statistique. Il s'agit là du premier effort de définition systématique du comportement étatique, englobant une telle diversité de formes d'intervention.

L'étude d'Ivan Bernier et André Binette sur les provinces canadiennes et le commerce international va dans le même sens (Bernier et Binette, 1988). La politique québécoise en matière de commerce international y est définie à partir de l'analyse des interventions de type diplomatique, bien sûr, mais aussi de celles moins évidemment «extérieures» de la régulation, de la fiscalité, des politiques industrielles, de la participation directe au commerce et des politiques d'achat (voir aussi Bernier, 1984). Cette approche a servi dans ce cas à cerner la portée des interventions étatiques dans les domaines économique et culturel. En élargissant son champ d'investigation aux entreprises d'État, à la fiscalité, aux lois et

règlements, etc., en plus de la diplomatie, elle pourrait s'étendre à d'autres domaines, tels que l'immigration ou l'éducation.

La méthode empirique servant à l'étude des interventions réelles n'empêche pas l'analyse des objectifs politiques. Au contraire, l'examen des adéquations ou inadéquations qui apparaissent entre le moment de la décision et celui de la réalisation peut faire saisir le processus interne de la politique étrangère. À cet égard, Shiro Noda (1988) a apporté une contribution d'une rigueur sans précédent à la compréhension des objectifs que se donne l'État. Afin de dégager les priorités étatiques entre 1970 et 1980, ce chercheur a mené une étude systématique des choix budgétaires et bureaucratiques de l'État grâce surtout à l'analyse quantitative de trois indicateurs privilégiés — l'effectif, le budget et la conclusion d'ententes — qui lui permettent de définir le comportement selon la cible géographique et le secteur d'activité. L'intérêt de ce travail tient évidemment à ce que, loin de se limiter à une seule région ou à un seul secteur d'activité, il permet de dégager une hiérarchie des priorités selon les régions et les domaines d'activité.

Quelle politique étrangère? Premières remarques pour un bilan des résultats

Comme il a été dit en introduction, avant de passer à la deuxième partie de notre bilan, il nous paraît utile de commenter les résultats qu'ont donnés les efforts de définition et de description dont il vient d'être question. Les travaux inspirés d'une approche géopolitique ont produit des résultats très variés en raison de l'hétérogénéité des disciplines et des sujets concernés, et leur utilité s'en trouve ainsi réduite. Même s'il est limité, le bilan apparaît plus intéressant du côté de l'approche de la politique étrangère. Après avoir défini théoriquement leur objet d'étude, à quel genre de définition empirique les travaux des chercheurs aboutissent-ils ? Mis à part le souci constant de l'État québécois de maintenir et d'accroître de manière générale sa présence internationale, et en incluant l'importance accordée

à la France pour la coopération culturelle et éducationnelle et aux États-Unis comme source de capitaux et comme partenaire commercial, il a été difficile pour les chercheurs d'ordonner une stratégie ou une politique d'ensemble de l'activité internationale du Québec. Plus on s'éloigne de cet axe géographique ou plus on entre dans le détail d'une analyse microscopique, moins il semble possible de dégager une cohérence dans l'action étatique. Et ce, même dans le cas des secteurs d'activité présumément essentiels pour le Québec et relevant de sa seule juridiction.

Voyons quelques exemples dans trois domaines différents. D'abord, lorsque Donneur *et al.* (1983) analysent la réalisation des «projets intégrés» de coopération France-Québec en matière d'éducation, ils parviennent à la conclusion que, de tous les objectifs énoncés pour justifier le programme, seul celui visant à donner un caractère officiel aux relations de coopération semble avoir eu un écho réel dans la pratique. Dans le domaine de la culture, Cartier et Rouillard concluent leur analyse sur une constatation un peu semblable : «pour la période analysée, ses interventions [du gouvernement] se présentent beaucoup plus comme une mosaïque difficilement intelligible que comme une série ordonnée de gestes (...)» (p. 153). Dans le domaine commercial, l'étude d'Ivan Bernier sur la politique d'achat préférentiel démontre que celle-ci s'organise sans que soit sérieusement pris en considération son impact sur les relations commerciales extérieures (Ivan Bernier, 1984). Même dans les importantes relations que le Québec entretient avec les États-Unis, Painchaud note l'absence d'une «pensée stratégique» globale du Québec :

Certes de nombreuses initiatives et activités ont été poursuivies et il serait donc inexact de soutenir que le Québec n'a pas centré son attention sur les États-Unis. Cependant ce fut une attention réactive plutôt que positive, confuse et fragmentaire en majeure partie, et qui n'a pas procédé d'une manière logique vers la vision

intégrée que requiert la situation géopolitique. (Notre traduction; Painchaud, 1988, p. 96.)

C'est là un diagnostic que partagent Bonin, pour la période 1960-1970 du moins, dans le domaine économique (Bonin, 1982b) et Bissonnette, pour la période 1976-1980, dans le domaine politique (Bissonnette, 1981). Celle-ci affirme même que «par conséquent, il est difficile d'utiliser le gouvernement péquiste comme un exemple de la formation d'une "politique étrangère internationale"» (*Ibid.*, p. 68). En ce qui concerne les relations avec la France sous le gouvernement du Parti québécois, Gabrielle Mathieu constate que «le PQ n'avait pas à proprement parler de politique étrangère ni de stratégie face à la France» (Mathieu, 1992, p. 16).

En somme, de tous les résultats qu'ont donnés les efforts de définition empirique de l'intervention étatique en matière de relations internationales, il se dégage une constante : la grande difficulté à y cerner une logique d'ensemble.

Les relations internationales du Québec : pourquoi ? Identification des facteurs ou les efforts pour dégager des variables indépendantes

Dressons maintenant un bilan des principaux déterminants utilisés pour expliquer le comportement international du Québec. On peut les classer en trois groupes selon qu'ils s'inscrivent dans un contexte interne, canadien ou international.

La nécessité et les besoins internes

Le facteur interne le plus souvent invoqué est l'effort de construction étatique déployé durant la Révolution tranquille (voir aussi les analyses économiques de Bonin, 1982a et 1982b). Généralement, on affirme que l'État voulait puiser ailleurs des ressources et un savoir-faire qui manquaient à l'intérieur, afin de rattraper le retard accumulé jusqu'à la fin

des années 1950 dans plusieurs domaines (Painchaud, 1980 et 1988 de nouveau cité parce qu'il expose une opinion très répandue). Selon d'autres, il s'agissait et il s'agit encore pour les «entrepreneurs étatiques» d'acquiescer par la reconnaissance internationale la légitimité nécessaire à leur entreprise. Pour Louise Beaudoin, par exemple, l'accélération des initiatives du Québec à l'égard de la France dans la foulée des premières ententes en matière d'éducation doit être comprise, du moins en partie, comme la manifestation des «tendances envahissantes du ministère de l'Éducation» et du prestige qu'apportait aux ministres québécois l'officialisation de contacts privés préexistants (Beaudoin, 1977, p. 448-458).

Daniel Latouche, comme on l'a déjà mentionné, formule le même point de vue. À l'encontre de l'image populaire d'une Révolution tranquille qui serait la manifestation d'un processus cohérent de modernisation commandé par une société quasi unanime autour d'un projet de réforme, Latouche propose de considérer la croissance étatique des années 1960 comme l'entreprise d'un groupe relativement restreint de «serviteurs de l'État». Dans ce contexte, les initiatives du Québec sur la scène internationale auraient joué un rôle spécifique : «Elles ont apporté non seulement légitimité et stature aux bâtisseurs de l'État, mais elles leur ont aussi permis d'identifier pour le Québec un ensemble d'intérêts nationaux fondant leur entreprise de modernisation» (notre traduction; Latouche, 1988, p. 36).

Le contexte canadien

Dans les années 1960-1970, le contexte constitutionnel a été traité de manière juridique sous la forme de discussions sur le bien-fondé des prétentions du Québec quant à ses compétences en matière de relations extérieures (J.-Y. Morin, 1965 et 1966; Sabourin, 1965; Brossard, Patry et Weiser, 1967; I. Bernier, 1973; Walsh, 1975; Jacomy-Millette, 1977 et Torelli, 1970).

Le contexte canadien est primordial aussi pour les tenants de l'approche géopolitique. L'action internationale du Québec se conçoit alors comme un phénomène naturel d'émancipation par rapport à la structure politique canadienne,

qui s'explique par le caractère distinct de la société québécoise dans l'ensemble nord-américain et, surtout, par son appartenance à la «francophonie» (Old, 1984; Léger, 1987, p. 127-138; Tétu, 1987).

D'autre part, on tente d'expliquer la nécessité pour le Québec de pratiquer sa propre diplomatie par sa position asymétrique relativement au reste du Canada. Cette approche a été récemment théorisée par Renaud Dehousse (1989 et 1991). Pour lui, il y a correspondance entre l'asymétrie de l'ensemble fédéral et le sentiment d'aliénation par rapport au pouvoir central, ce qui amènera les pouvoirs régionaux à intervenir directement à l'étranger :

On pourrait poser en règle générale que le désir d'une présence internationale se manifestera avec une intensité particulière dans les secteurs où ce sentiment d'aliénation est le plus développé : relations économiques pour les régions frontalières, relations culturelles pour les régions ethniquement asymétriques. (Dehousse, 1989.)

Sans avoir toujours été traité systématiquement, le facteur «asymétrie» a été invoqué spécifiquement pour certains domaines : diplomatie en tant que telle, échanges commerciaux et rapports culturels ou immigration. Dans le domaine diplomatique, à la volonté québécoise de pratiquer sa propre diplomatie on associe la sous-représentation des francophones au sein de l'«establishment» diplomatique canadien (Levy, 1977, p. 116; voir aussi Guillaume et Guillaume, 1987; Balthazar, 1988). Dans les échanges commerciaux, l'asymétrie de la situation québécoise tiendrait à ce que Levy appelle le phénomène de «balkanisation économique intracanadienne», qui se traduit par une intégration nord-sud des économies provinciales (Levy, 1977, p. 110-114). Si on compare avec Bonin les économies québécoise et ontarienne, par exemple, on s'aperçoit que la structure des exportations du Québec vers les États-Unis est

fort différente de celle de l'Ontario. D'abord, les deux tiers des ventes du Québec sont constitués de matières brutes et de produits semi-finis alors qu'ils ne comptent que pour un tiers des exportations de l'Ontario. Ensuite, alors que 60% des exportations ontariennes aux États-Unis sont destinées au marché de la région *Northeast Central*, le premier marché pour 35 % des exportations québécoises se trouve dans la région *Mid-Atlantic* (Bonin, 1982a, p. 20-24; voir aussi Bonin, 1982b). En ce qui a trait à l'immigration, une étude empirique de la période 1968 à 1988 révèle l'influence de l'asymétrie sous la forme d'un sentiment d'aliénation, particulièrement dans la mise en œuvre des activités du Québec en cette matière (Tessier, 1992). Finalement, on relie les phénomènes d'asymétrie à la perception qu'a l'opinion publique canadienne des enjeux politiques internationaux (Levy, 1977, p. 114-116; Hero et Balthazar, 1988, chap. 7) et nationaux (Hero et Balthazar, 1988, chap. 4).

L'incapacité du gouvernement canadien de prendre en charge certains domaines d'activité soit en raison de la fragmentation du territoire, soit par incapacité bureaucratique (Latouche, 1988), est un autre facteur important inhérent au contexte canadien. Cet argument ressort bien dans l'analyse de Levy sur les débuts de l'activité internationale des provinces. L'auteur remarque qu'il en a été des relations internationales comme des relations interprovinciales :

La succession des gouvernements minoritaires à Ottawa au cours des années soixante reflétait en partie une absence relative de cohésion et d'unité nationale. Cette faiblesse au centre contrastait vivement avec des régimes provinciaux solidement établis. Ainsi, une des caractéristiques du processus politique des années soixante fut la profusion de mécanismes de coordination fédérale-provinciale en réponse aux activités et intérêts croissants des provinces dans de

nombreux domaines de décision nationale. (Levy, 1977, p. 118.)

L'espace international

L'espace international est parfois considéré comme un centre de ressources, on l'a vu précédemment. Mais il apparaît aussi comme un espace structurant d'où proviennent des demandes d'action ou qui impose des contraintes structurelles.

Les rapports franco-québécois que mentionne Louise Beaudoin sont un bon exemple de demande d'action issue de l'extérieur (Beaudoin, 1977). On n'a pas encore étudié en profondeur, cependant, l'importance qu'a eue pour le Québec le fait d'avoir été mêlé à la diplomatie gaullienne (Levy, 1977, p. 117) ou d'avoir parfois à répondre à des invitations non attendues sinon indésirées comme celle de la Quadriennale de Prague (Beaudoin, 1977, p. 460-461). Quant à l'analyse des contraintes structurelles politiques et économiques, elle n'a pas encore suscité un effort de compréhension spécifique de l'action du Québec, même si certains arrière-plans ont été dessinés (voir p. ex. : Perron 1984 et 1985). Levy ouvre peut-être une piste de recherche dans cette direction lorsqu'il émet l'hypothèse selon laquelle la «résorption» de la Guerre froide aurait provoqué l'accélération de l'accroissement du pouvoir des provinces en provoquant une diminution des dépenses militaires et, conséquemment, de la centralisation économique à Ottawa (Levy, 1977, p. 117-118).

Ces dernières années, les chercheurs ont privilégié les catégories analytiques de *paradigme* (Painchaud, 1988) ou de *regime* (Latouche, 1988), qui permettent de cerner l'évolution des possibilités d'action au sein des sous-systèmes de l'espace international. Pour Paul Painchaud, le paradigme géopolitique³ à l'intérieur duquel l'État, au Québec, projette ses politiques s'organise autour de cette prise de conscience : un État territorial est nécessaire pour contrer la situation

3. «Un paradigme politique est constitué de tous les principes, postulats, normes ou images de la réalité qui inspirent la formulation de la politique.» (Notre traduction; Painchaud, 1988, p. 91.)

précaire de la société québécoise dans le contexte nord-américain. Cette nécessité a fait évoluer le paradigme de la politique internationale du Québec de la *low politics* (matières intervenant dans la bonne marche du système politique) à la *high politics* (matières touchant la survie même du système), ce qui la distingue de celle des autres entités non souveraines (Painchaud, 1988).

Le concept de *regime*, très à la mode chez les Américains, est repris par Latouche en vue de saisir l'impact de l'évolution des normes, règles, et processus décisionnels qui gouvernent le comportement des acteurs internationaux dans la percée du Québec sur la scène internationale. L'hypothèse de Latouche veut que cette percée ait été empêchée par l'existence de *regimes* rigides en matière d'intégrité territoriale comme, par exemple, celui qui suivit la période de décolonisation, et qu'elle ait été facilitée par l'invasion du champ international par les préoccupations du domaine de la *low politics* (Latouche, 1988, p. 38).

De l'identification à la vérification : dernières remarques pour un bilan des résultats

Les différents facteurs qui ont été identifiés pendant ces premières années d'étude consacrées aux relations internationales du Québec n'ont pas fait l'objet d'analyses systématiques. En d'autres termes, on ne s'est pas arrêté à mesurer leur importance relative dans la détermination de comportements spécifiques. Si on préfère, il s'agit là en général d'hypothèses qui n'ont pas encore été soumises à une forme ou à une autre de vérification scientifique. Les raisons de cette lacune sont sans doute nombreuses, mais comme on l'a dit dans la première partie de ce bilan, ce qui a joué beaucoup c'est l'absence, jusqu'à tout récemment, de compilations et de données empiriques détaillées sur l'activité internationale du Québec. Il s'agit sans doute là d'une étape normale dans le développement d'un domaine d'étude; peut-être fallait-il aller au plus pressé et répondre aux exigences de l'action. Revenons une dernière fois au texte de Paul Painchaud cité en introduction. Parlant de l'étude de la

politique étrangère canadienne, il soulignait alors une des principales faiblesses de la discipline :

On trouve encore très peu d'études entreprises dans l'esprit de l'analyse scientifique de la politique étrangère, c'est-à-dire avec le souci d'utiliser des schèmes théoriques, de procéder à des vérifications empiriques, et d'en arriver ainsi à des explications plus systématiques. (Painchaud, 1977, p. 24.)

En moins de quinze années, la situation a manifestement et rapidement évolué dans le sens souhaité par Painchaud. Il est donc raisonnable d'escompter que les chercheurs, après avoir consacré tant d'énergie à la création d'instruments de mesure adéquats, appliqueront ces instruments à la vérification d'hypothèses traditionnelles et nouvelles.

Après le bilan, l'agenda de la recherche

À la lumière de ce bilan, l'agenda de la recherche pourrait prévoir deux étapes. La première poursuivrait la définition, l'opérationnalisation et la mesure de la variable dépendante. La seconde serait consacrée à l'identification et à l'analyse des déterminants de l'action internationale du Québec. Comme on l'a déjà souligné, l'approche de la politique étrangère apparaît comme la plus fructueuse. Centrée sur l'action gouvernementale ou étatique, elle peut se limiter à une appréciation globale de l'action du Québec. Mais pour une meilleure évaluation d'une politique étrangère particulière, il faut aussi examiner les diverses formes de comportement gouvernemental : prises de position publiques, visites, rencontres multilatérales, signature d'accords, etc. L'analyse de l'action gouvernementale implique également l'identification des objectifs poursuivis par les décideurs gouvernementaux et la traduction de ces objectifs dans l'organisation des ressources de l'État et les rapports effectifs

avec des partenaires étrangers. Il reste encore à qualifier cette action étatique selon la cible visée et le domaine d'activité concerné. Cette approche classique de la politique étrangère a jusqu'ici inspiré les plus sérieuses analyses scientifiques des relations internationales du Québec de même qu'une réflexion théorique sur les relations internationales des États fédérés.

La revue de la littérature montre bien que l'une des principales difficultés de l'étude des relations internationales du Québec consiste justement à se donner de tels indicateurs de l'action étatique. Ce problème est attribuable d'abord à la relative nouveauté du phénomène étudié. Il vient aussi du fait que l'État, jusqu'à tout récemment, n'a pas procédé à une mesure systématique de son activité internationale. Aussi, lorsqu'au cours des dernières années, des chercheurs comme Shiro Noda ou Georges Cartier et Lucie Rouillard ont conçu des instruments d'analyse de la politique étrangère québécoise à partir des sources gouvernementales, ils ont dû investir un temps considérable dans la collecte de données relativement fiables⁴.

La tâche prioritaire devrait être la mise au point d'instruments de mesure empirique pouvant servir à une étude systématique et sur une longue période de la politique internationale de l'État québécois.

L'autre tâche essentielle de la recherche est l'identification et l'analyse des déterminants de l'action internationale du Québec. Les analyses dont fait état le présent bilan ont déjà relevé certains facteurs qui expliqueraient le comportement international du Québec. L'influence de ces différents facteurs devra être évaluée en fonction des nouvelles mesures disponibles de la variable dépendante. Il faut également s'inspirer d'une littérature plus générale sur la politique étrangère des États fédérés (Duchacek, 1983, 1984 et 1986; Michelmann et Soldatos, 1990) et même des petits États (Vital, 1967 et 1971; Brecher, 1972; Reid, 1974; Handel, 1981).

4. Voir G. Cartier et L. Rouillard, *op. cit.*, p. 170-201 et S. Noda, *op. cit.*, p. 1 à 7.

Dans cette perspective, il ne faut pas oublier, en premier lieu, que le Québec, comme les autres acteurs étatiques souverains ou non, subit l'influence générale de ce que l'on appelle le phénomène de globalisation. On observe, en effet, une intervention croissante, et sous différentes formes, du système politique international au sein de secteurs d'activité de plus en plus nombreux (économie, environnement, communications, culture, etc.). En outre, les acteurs privés organisent de plus en plus leurs activités économiques, sociales, culturelles ou autres sur une base qui déborde les frontières d'un seul État. Ce phénomène peut, à première vue, avoir des effets contradictoires sur la propension d'un acteur comme le Québec à poursuivre une politique étrangère autonome. D'un côté, l'internationalisation d'un certain nombre de domaines d'activité relevant de la compétence des pouvoirs régionaux tendrait à favoriser l'émergence de ces pouvoirs sur la scène diplomatique. De l'autre, on remarque que cette internationalisation s'accorde mal avec l'hétérogénéité des pratiques dans le domaine des politiques publiques qu'entraîne la segmentation des acteurs nationaux. En second lieu, il faut tenir compte du statut d'État fédéré que possède le Québec. Par ailleurs, selon la thèse de Dehousse (1989) dont on a fait mention, la propension d'un État fédéré à agir lui-même sur la scène internationale semble conditionnée par son degré d'asymétrie par rapport à l'ensemble fédéral. On le voit donc, il y a plusieurs pistes à explorer. Des analyses systématiques et rigoureuses s'imposent, que pourrait enrichir, par exemple, une approche comparative.

Bibliographie

- Balthazar, L., «Quebec's Triangular Situation in North America : A Prototype?» in I. D. Duchacek, D. Latouche et G. Stevenson (dir.), *Perforated Sovereignties and International Relations*, New York, Greenwood Press, 1988, p. 83-99.
- Beaudoin, L., «Origines et développement du rôle international du gouvernement du Québec», in P. Painchaud (dir.), *Le Canada et le Québec sur la scène internationale*, Québec/Montréal, Centre québécois de relations internationales/Presses de l'Université du Québec, 1977, p. 441-470.
- Bernier, I., *International Legal Aspects of Federalism*, Londres, Longman Group Limited, 1973.
- Bernier, I., «L'économie québécoise face à la concurrence extérieure : les fondements scientifiques de la politique d'achat préférentiel du Québec», in *Études internationales*, vol. XV, no 1, 1984, p. 61-93.
- Bernier, I. et A. Binette, *Les provinces canadiennes et le commerce international*, Québec, CQRI, 1988.
- Bernier, L., «The Foreign Economic Policy of a Subnational State : The Case of Quebec» in I. D. Duchacek, D. Latouche et G. Stevenson (dir.), *Perforated Sovereignties and International Relations*, New York, Greenwood Press, 1988, p. 125-139.
- Bissonnette, L., «Québec-Ottawa-Washington, the Pre-Referendum Triangle», in *American Review of Canadian Studies*, vol. 11, printemps 1981, p. 64-76.
- Bonin, B., *Economic Factors in Quebec's Foreign Policy*, Montréal, Cahiers du CETAI, HEC, cahier 82-06, 1982a, 39 p.
- Bonin, B., *U.S.A. - Quebec Relations : A Background Paper*, Montréal, CETAI, HEC, 1982b.

- Bonin, B., «U.S.-Quebec Economic Relations : Some Interactions Between Trade and Investment», in A. O. Hero Jr. et M. Daneau (dir.), *Problems and Opportunities in US-Quebec Relations*, Boulder, Westview Press, 1984, p. 17-38.
- Brecher, M., *The Foreign Policy System of Israel*, New Haven, Yale University Press, 1972.
- Brossard, J., A. Patry et E. Weiser, *Les pouvoirs extérieurs du Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1967.
- Carroll, J. E., «Environmental Issues», in A. O. Hero Jr. et M. Daneau (dir.), *Problems and Opportunities in U.S.-Quebec Relations*, Boulder, Westview Press, 1984, p. 80-105.
- Cartier, G. et L. Rouillard, *Les relations culturelles internationales du Québec*, Québec, CEPAQ, ÉNAP, 1984.
- Centre québécois de relations internationales, *Les Sommets francophones, nouvel instrument de relations internationales*, collection *Choix*, no 19, 1988.
- Chapdelaine, J., «Esquisse d'une politique extérieure d'un Québec souverain — Genèse et prospective», in *Études internationales*, vol. VIII, no 3, 1977, p. 342-356.
- Dehousse, R., «Fédéralisme, asymétrie et interdépendance : aux origines de l'action internationale des composantes de l'État fédéral», in *Études internationales*, vol. XX, no 2, 1989, p. 283-309.
- Dehousse, R., *Fédéralisme et relations internationales. Une réflexion comparative*, Bruxelles, Bruylant, 1991, 284 p.
- Donneur, A., «Les relations franco-canadiennes : bilan et perspectives», in *Politique étrangère*, vol. 38, no 2, 1973, p. 179-200.
- Donneur, A. P. et al., «L'évaluation des politiques en relations internationales : le cas de la coopération franco-québécoise en éducation», in *Études internationales*, vol. XIV, no 2, 1983, p. 237-254.
- Duchacek, I. D., «Transborder Regionalism and Microdiplomacy : A Comparative Study», communication au «Seminar on Canadian-United States Relations», Harvard University, 1983.

- Duchacek, I. D., «The International Dimension of Subnational Self-Government», in *Publius : The Journal of Federalism*, vol. 14, no 4, 1984, p. 5-31.
- Duchacek, I. D., *The Territorial Dimension of Politics : Within, Among and Across Nations*, Boulder, Westview Press, 1986.
- Feldman, E. J et L. G. Feldman, «Quebec's Internationalization of North American Federalism» in I. D. Duchacek, D. Latouche et G. Stevenson (dir.), *Perforated Sovereignties and International Relations*, New York, Greenwood Press, 1988, p. 69-80.
- Gay, D., «La présence du Québec en Amérique latine», in *Politique*, no 7, hiver 1985, p. 33-53.
- Gervais, M., *Contribution à l'étude des relations internationales du Québec : le cas de l'Afrique*, Montréal, UQAM, département de science politique, note de recherche no 26, 1984.
- Gervais, M., «La politique africaine du Québec de 1960 à 1985», in *Politique*, no 7, hiver 1985, p. 53-67.
- Guillaume, P. et S. Guillaume, *Paris-Québec-Ottawa : un ménage à trois*, Paris, Éditions Entente, 1987.
- Hamelin, J., «Québec et le monde extérieur : 1867-1967», *Annuaire du Québec 1968*, 1968, p. 2-36.
- Handel, M., *Weak States in the International System*, Londres, Frank Cass, 1981.
- Hero, A. O. Jr. et L. Balthazar, *Contemporary Québec and the United States 1960-1985*, Lanham (MD), University Press of America, 1988.
- Hero, A. O. Jr. et M. Daneau (dir.), *Problems and Opportunities in US-Québec Relations*, Boulder, Westview Press, 1984.
- Hervouet, G. et H. Galarneau (dir.), *Présence internationale du Québec, chronique des années 1978-1983*, Québec, CQRI, 1984.
- Jacomy-Millette, A., «Aspects juridiques des activités internationales du Québec» in P. Painchaud (dir.), *Le Canada et le Québec sur la scène internationale*, Québec/Montréal, CQRI/PUQ, 1977, p. 515-544.
- Krasner, S. D., *Defending the National Interest*, Princeton, Princeton University Press, 1978.

- Latouche, D., «State Building and Foreign Policy at the Subnational Level» in I. D. Duchacek, D. Latouche et G. Stevenson (dir.), *Perforated Sovereignties and International Relations*, New York, Greenwood Press, 1988, p. 29-42.
- Léger, J. M., *La Francophonie : grand dessein, grande ambiguïté*, LaSalle, Éditions Hurtubise HMH, 1987.
- Levy, T., «Le rôle des provinces», in P. Painchaud, (dir.), *Le Canada et le Québec sur la scène internationale*, Québec/Montréal, CQRI/PUQ, 1977, p. 109-149.
- Lisée, J.-F., *Dans l'oeil de l'aigle : Washington face au Québec*, Montréal, Boréal, 1990.
- Lubin, M., «Quebec Nonfrancophones and the United States», in A. O. Hero Jr. et M. Daneau (dir.), *Problems and Opportunities in U.S.-Quebec Relations*, Boulder, Westview Press, 1984.
- Lubin, M., «New England, New York and their Francophone Neighbourhood», in I. D. Duchacek, D. Latouche et G. Stevenson (dir.), *Perforated Sovereignties and International Relations*, New York, Greenwood Press, 1988, p. 143-162.
- Mathieu, G., *Les relations franco-québécoises de 1976 à 1985*, Québec, CQRI, coll. Les Cahiers du CQRI, no 8, 1992.
- Morin, C., *Le pouvoir québécois en négociation*, Québec, Boréal Express, 1972.
- Morin, C., *L'art de l'impossible : la diplomatie québécoise depuis 1960*, Montréal, Boréal, 1987, 472 p.
- Morin, J.-Y., «La conclusion d'accords internationaux par les provinces canadiennes à la lumière du droit comparé», in *Annuaire canadien de droit international*, 3, 1965, p. 176-179.
- Morin, J.-Y., «Le Québec et le pouvoir de conclure des accords internationaux», in *Les études juridiques du Canada*, 1966.
- Noda, S., *Les relations internationales du Québec de 1970 à 1980 : comparaison des gouvernements Bourassa et Lévesque*, Thèse de doctorat, non publiée, Université de Montréal, Département d'histoire, 1988.

- Old, C., *Quebec's Relations with Francophonies : A Political Geographic Perspective*, Ottawa, Université Carleton, Département de géographie, note de recherche no 1, 1984.
- Painchaud, P., «Le rôle international du Québec : possibilités et contraintes», in *Études internationales*, vol. VIII, no 2, 1977a, p. 374-392.
- Painchaud, P., «Territorialism and Internationalism : The Case of Québec», in *Publius*, vol. 7, no 4, 1977b, p. 161-175.
- Painchaud, P., «L'État du Québec et le système international», in G. Bergeron et R. Pelletier (dir.), *L'État du Québec en devenir*, Montréal, Boréal Express, 1980, p. 351-369.
- Painchaud, P., «The Epicenter of Quebec International Relations», in I. D. Duchacek, D. Latouche et G. Stevenson (dir.), *Perforated Sovereignties and International Relations*, New York, Greenwood Press, 1988, p. 91-97.
- Patry, A., *Le Québec dans le monde*, Montréal, Leméac, 1980.
- Perron, B., «L'arrière-plan économique et politique» (suivi d'une bibliographie et d'un commentaire de Pierre-André Julien) in C. Savary (dir.), *Les rapports culturels entre le Québec et les États-Unis*, Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture, 1984, p. 173-200.
- Perron, B., «Les contraintes dans les relations entre le Québec et les États-Unis», in *Politique*, no 7, hiver 1985, p. 9-31.
- Reid, G. L., *The Impact of Very Small Size on the International Behavior of Microstates*, Beverly Hills, Sage Publications, 1974.
- Sabourin, L., «Politique étrangère et l'État du Québec», in *International Journal*, vol. 20, 1965, p. 350-361.
- Saint-Germain, Y., *Le Québec et la Conférence des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'Est du Canada 1973-1992 : le cas de l'énergie*, mémoire de maîtrise, Université Laval, 1992.

- Savary, C. (dir.), *Les rapports culturels entre le Québec et les États-Unis*, Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture, 1984.
- Swanson, R. F., *Intergovernmental Perspectives on the Canada-US Relationship*, New York, New York University Press, 1978.
- Tessier, T., *L'asymétrie comme facteur d'explication des relations internationales d'États fédérés : le cas de l'immigration au Québec 1968-1988*, Québec, CQRI, coll. Les Cahiers du CQRI, no 11, 1992.
- Tétu, M., *La Francophonie. Histoire, problématique, perspectives*, Montréal, Guérin Littérature, 1987.
- Torelli, M., «Les relations extérieures du Québec», in *Annuaire français de droit international*, 16, 1970, p. 275-303.
- Valaskakis, K., *Le Québec et son destin international : les enjeux géopolitiques*, Montréal, Éditions Quinze, 1980.
- Vaugeois, D., «Québec et le monde extérieur : 1967-1972», in *Annuaire du Québec*, 1973, p. 156-162.
- Vaugeois, D., «La coopération du Québec avec l'extérieur», in *Études internationales*, vol. V, no 2, 1974, p. 376-387.
- Vital, D., *The Inequality of States : A Study of the Small Power in International Relations*, Oxford, Clarendon Press, 1967.
- Vital, D., *The Survival of Small States : Studies in Small Power/Great Power Conflict*, Londres, Oxford University Press, 1971.
- Walsh, D., *The External Relations of Québec, 1960-1970 : An Aspect of the Jurisdictional Crisis within the Canadian Federal System*, thèse de doctorat, University of Connecticut, 1975.